



# PRÉFÈTE DU LOT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SAISONNIER – RENOUELEMENT

Les ressortissants algériens ne sont pas concernés par ce titre.

### RECOMMANDATIONS

- Lors du rendez-vous, vous devez être en possession de tous les **originaux** de tous documents ci-dessous
- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être **lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste**
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits par un traducteur assermenté** auprès d'une cour d'appel

Le titre de séjour délivré est d'une durée maximale de 3 ans, dès la première admission. **Ce titre de séjour autorise uniquement son titulaire à occuper un ou plusieurs emplois saisonniers et de résider en France pendant une période maximale de 6 mois par période de 12 mois.** En cas de non-respect de la durée de séjour et de travail autorisée, ou d'exercice d'une activité professionnelle autre que saisonnière, le titre de séjour peut être retiré.

**Le titre de séjour « saisonnier » ne permet pas de solliciter un autre titre de séjour** (salarié, travailleur temporaire, etc.). Le demandeur doit, le cas échéant, solliciter un nouveau visa de long séjour auprès du consulat de France dans son pays d'origine.

### PIÈCES À FOURNIR – TOUTES SITUATIONS

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé
- Passport** (pages d'état civil, visas, cachets d'entrées et de sortie du territoire) et/ou **justificatif d'état civil et de nationalité** (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- Titre de séjour arrivant à expiration** recto-verso ou copie du **visa de long séjour valant titre de séjour** avec confirmation de validation
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois** :
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'internet, d'eau ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
  - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz, d'internet ou d'eau.
  - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie intégrale du document d'identité de l'hébergeant.
- 3 photographies d'identité**, visage dégagé, tête nue et sur fond clair

### DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

- Justificatifs prouvant le respect de la limite de séjour de 6 mois par période de 12 mois**
- Contrat de travail saisonnier**
- Autorisation de travail** obtenue préalablement par votre employeur sur la plateforme [www.administrations-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr](http://www.administrations-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr)
- Engagement à maintenir sa résidence habituelle hors de France complété et signé**

### REMISE DU TITRE DE SEJOUR ET TAXES A PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture.

Le montant du timbre fiscal à apporter lors de la remise de votre titre est précisé dans le SMS reçu. Il peut être acheté sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac.

- Renouvellement d'un titre de séjour « saisonnier » : **75 €**



**PRÉFÈTE  
DU LOT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ENGAGEMENT À MAINTENIR SA RÉSIDENCE HABITUELLE HORS DE FRANCE**

Je soussigné(e) , Mme / M. \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

De nationalité \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**M'engage solennellement à maintenir ma résidence habituelle hors de France.**

Fait à CAHORS, le

*Signature*

Article L. 444-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :  
1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;  
2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;  
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ».